

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 9 Juin 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAIGNE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 28 mai.

Les lettres que nous recevons de l'armée parlent, comme on l'imagine bien, de la journée de Famars; toutes aussi articulent des faits divers; mais, dans ces premiers momens, il est impossible de compter assez sur leur exactitude pour se presser de les adopter indistinctement: il convient donc d'attendre qu'ils aient reçu en détail une garantie plus particulière & officielle. En attendant, voici la relation préliminaire qu'on a reçue ici au sujet de la fameuse bataille de Famars, & datée du quartier-général de Courgies, le 24 mai.

« A la suite d'un conseil de guerre tenu avant-hier, le feld-marschal prince de Cobourg résolut d'attaquer les François dans ce formidable camp de Famars, qui, au commencement de ce siècle, fut, sous le maréchal de Villars, le rempart de la France, & qui aujourd'hui faisoit tout l'espoir de ces jacobins qui se sont vus forcés d'évacuer si promptement la Belgique. En conséquence, l'armée combinée se mit en mouvement dans la nuit du 22 au 23. Le corps aux ordres du colonel baron de Milius quitta Ypres, & se dirigea sur Armentières; l'armée hollandoise, qui étoit campée à Orq & à Marquain, occupa Lannoi, Turcoin, Roubaix, Commines; les Anglois, les Prussiens & les Hanovriens s'avancèrent jusqu'à Sebourg; le général Latour leva son camp près de Maubeuge, & marchant du côté de Bavai, fut se porter sur le chemin de Valenciennes au Quesnoy; le général comte de Clairfayt traversa la forêt de Raimés, & tourna Valenciennes; enfin, le prince de Cobourg se porta de front sur le camp ennemi: ce camp appuyoit sa droite sur l'Escaut, sa gauche sur la Rouelle; son front étoit hérissé d'une artillerie innombrable & d'une chaîne de redoutes: il avoit en sus un autre camp & trois redoutes très-fortes au-devant de lui.

» Hier, à la pointe du jour, le général Otho, qui commandoit l'avant-garde du prince de Cobourg, attaqua le camp avancé des François, poussa l'ennemi, emporta deux redoutes, y prit sept canons, tua beaucoup de monde, & fit quelques prisonniers. La troisième redoute ne fut forcée qu'après une résistance des plus opiniâtres. A six heures du soir il y avoit déjà seize canons de pris. Sur ces entrefaites, l'affaire étoit devenue générale, & marquoit par une animosité presque inconcevable. Les alliés passèrent la Rouelle. Le prince de Cobourg voyant, vers les huit heures, que la

victoire se decidoit en faveur des armées alliées, ordonna que le quartier-général fût transféré de Quiévrain à Courgies. A neuf heures, le camp françois fut emporté, & les fuyards furent poursuivis toute la nuit. A cinq heures du matin la dernière redoute de l'ennemi fut forcée l'épée à la main, & les François, chassés d'un camp regardé comme inexpugnable, fuirent avec la dernière précipitation vers Valenciennes & Bouchain: leur perte a été grande; on leur a enlevé quinze canons dans la nuit, & il est certain qu'ils en ont perdu au-delà de trente, dont plusieurs de gros calibre. Parmi les prisonniers qu'on leur a faits, se trouve le général de Verges. Il n'est pas possible de donner, pour le moment, le détail de cette glorieuse & décisive journée: tout ce que l'on peut dire au préalable, c'est que les Autrichiens, les Prussiens, les Anglois, les Hanovriens, les Hessois & les Hollandois ont fait à l'envi tout ce qu'on peut attendre de la vaillance & de l'intrépidité. Aujourd'hui l'on va encore attaquer les retranchemens d'Ansin, & tout nous répond du succès.

» Après midi, le duc d'York & le prince de Hohenlohe se sont couverts de gloire: les retranchemens de la montagne d'Ansin sont emportés. Les François y ont laissé 25 canons, beaucoup de munitions, leur bagage, &c. Valenciennes est maintenant cerné & bloqué: Condé vient d'être sommé pour la dernière fois; les déserteurs nous viennent par bandes. Les François, tout en fuyant, ont jeté 10 mille hommes dans Bouchain & Cambrai. (*Gazettes étrangères*).

Le comte de Sinzeindorf, qui avoit été commandé pour l'armée de Nuremberg, a reçu de nouveaux ordres pour conduire à marche forcée, vers l'armée impériale, la moitié de la division de l'artillerie qu'il commande. — On est parvenu à mettre en état de service presque tous les canons pris dans le Brabant sur les François. Il est besoin de boulets à proportion, & maintenant on est occupé à en fondre. — On attend de Hollande une flotille de bateaux, dont 30 sont chargés de grosse artillerie. — Le contingent de Salzbouurg a passé le 24 à Cologne; il se rend à l'armée de Cobourg, où l'on attend aussi des renforts de Bohême, principalement en artillerie.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 2 juin.

Les appartemens du fort Saint-Jean, destinés au citoyen Bourbon-Orléans pere, étant prêts, il y a été transféré lundi

soir. Le prisonnier quitta le château de la Garde le 27, entre six & sept heures, & arriva au fort une heure après. Quatre cents hommes de la garde nationale formoient son escorte, & tout s'est passé avec beaucoup d'ordre & de tranquillité. Pendant le trajet, il n'a pas eu lieu de se louer des expressions du peuple; il a été placé sans une chambre sans aucune décoration, & a remarqué que sur la muraille se trouvoient des emblèmes sinistres, qui étoient sans doute l'ouvrage des prisonniers qui l'avoient précédé; il n'a pas de vue sur la mer, encore faut-il qu'il monte sur une chaise, & il ne l'apperoit qu'à travers des grillages formés de barreaux de fer très-épais. Sa nouvelle situation paroît l'affaiblir.

Comme tous les membres de cette famille seront séparés dans le fort, ceux qui restent dans le château ne le quitteront que lorsque leurs appartemens seront préparés.

Le tribunal populaire avoit été suspendu en exécution du décret du 12 mai, il a repris de nouveau ses fonctions avant-hier.

Une frégate espagnole & une autre angloise ont été signalées hier; elles n'ont resté que deux heures à la vue de notre port.

On a trouvé à Aix chez un officier municipal, chez un juge de paix & chez le procureur syndic du district une grande quantité d'effets en argenterie & meubles, provenant de la dépouille des églises & des maisons des émigrés. On les a étalés dans la maison commune, à la vue du public, avec cette inscription : *vols faits à la nation par...* On est à leur poursuite.

Le général Brunet, commandant en chef l'armée d'Italie depuis le départ du général Biron, est dans cet instant à Marseille: il est en tournée, à ce qu'on assure, pour visiter les côtes, & prendre les mesures qu'exige la défense de cette partie importante du territoire français.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Landau, le 31 mai.

Nos ennemis ont encore éprouvé hier ce que vaut la garnison de Landau, & par la même raison tous les soldats français.

Nous sortîmes de la ville à deux heures du matin, au nombre d'environ 5,000 hommes. On nous divisa en différentes colonnes, de façon que nous fûmes tous placés à nos postes respectifs vers la pointe du jour: notre artillerie commença alors à saluer les ennemis avec sa dextérité ordinaire. Ils ripostèrent, mais sans effet. Le combat s'engagea dans les alentours de Nussdorff, & dura depuis 4 heures jusqu'à 10. Pendant ce tems, le canon n'a pas discontinué de jouer de part & d'autre que pour changer de position. Eh bien, chose difficile à croire, & cependant très-vraie, aucun boulet des ennemis ne nous a atteints, tant leur artillerie étoit mal servie, tandis que de quatre coups que nous tirions, trois portoient. On diroit que chaque fois que notre artillerie manœuvroit, nos canonnières ont le don de diriger les boulets de nos adversaires. Les ennemis ont bien raison de ne se battre que de derrière leurs redoutes; car sans cela ils auroient trop souvent besoin de recruter leurs armées. Si l'ardeur de nos soldats n'étoit pas retenue, je crois que nous aurions déjà culbuté dans le Rhin tous ces mercenaires. Cette expédition nous a valu les éloges du général & de tous nos commandans, la plus douce récompense pour des Français, pour des républicains.

Nous avons eu deux hommes tués par des vedettes ennemies, & plusieurs blessés; mais je puis vous assurer que la perte des ennemis est vingt fois plus considérable que la nôtre.

L'armée de Weiffembourg doit avoir fait aussi un mouvement; mais on ne fait rien de ses opérations. Ce qu'il y a de certain, c'est que le canon s'est fait fortement entendre du côté du Rhin; il a même commencé avant le nôtre, & son feu étoit plus fort.

On a aussi entendu le canon dans les montagnes à 9 ou 10 lieues d'ici; ce qui fait présumer que l'armée de la Moselle est aux prises avec l'ennemi.

Hier nous avons fait une douzaine de prisonniers, & il nous est venu une vingtaine de défecteurs tant à pied qu'à cheval. Dix autres sont venus à la fois, disant qu'ils seroient suivis par quarante de leurs camarades. Ce matin est arrivé un trompette.

De Paris, le 9 juin.

On apprend que la Russie a fait faire à la Porte la demande officielle du passage d'une flotte de la mer Noire à la mer Blanche, menaçant de regarder le refus qu'on pourroit lui en faire, comme une déclaration de guerre. On ajoute que la réponse a été dilatoire, & sera négative. Voici donc le moment arrivé d'une nouvelle rupture entre les deux nations, & c'est la Russie qui l'a provoquée. Elle voit sans doute que ce moment lui est favorable pour porter le coup qu'elle médite depuis long-tems, & pour chasser le Turc de ses états d'Europe. L'impératrice de Russie voyant que l'empire ottoman a perdu son état de vigueur, croit déjà pouvoir s'emparer des vastes dépouilles des Turcs, comme elle l'a fait de la Pologne.

On écrit de Nice que les Génois viennent de déclarer la guerre au roi de Sardaigne; ils ont 10 mille hommes campés sous Saorgio. Ils demandent aux Français 8 mille hommes de troupes auxiliaires; il y a apparence qu'on les leur enverra. Avec leurs secours, il nous sera facile d'approcher Turin, parce qu'il n'y aura que des plaines à parcourir.

Le comité central révolutionnaire fait toujours arrêter plusieurs personnes. Avant-hier, quatre capitaines de la force armée de la section de la Butte-des-Moulins, & le président de cette section, ont été saisis; mais les citoyens assemblés ont réclamé avec la plus grande vigueur, & les détenus ont été remis en liberté.

Dans la section du Mail, onze personnes avoient été arrêtées, & ce matin des hommes, envoyés on ne fait par qui, ont voulu s'emparer du commandant; mais il n'y a eu qu'un seul cri contre cette arrestation, & peu s'en est fallu que les porteurs de l'ordre n'aient été mis en pièces; ils ont été eux-mêmes arrêtés. On a mis en délibération si on n'auroit pas recours à la force des armes, pour faire relaxer les personnes détenues: heureusement cet expédient extrême n'a pas été nécessaire, & les citoyens ont été mis en liberté.

La section a en même-tems cassé son comité révolutionnaire, & a mis le scellé sur ses papiers.

Quelques journaux ont inséré dans leurs feuilles que Bouchotte, ministre de la guerre, avoit été mis en état d'arrestation par décret de la convention nationale, & que le citoyen Couthon en avoit fait la motion. Ce ministre prévient ses concitoyens que cette assertion est fautive.

COMMUNE DE PARIS.

Du 7 juin.

Dunouy a donné lecture d'une pièce qui, selon lui, ne devoit laisser aucun doute sur l'existence de la faction des hommes d'état. C'est une lettre venant de Bordeaux, adressée

à Fonfrede & signée *Verna* : dans cette lettre, on reproche entr'autres, à Fonfrede & à ses amis, de se laisser trop emporter par l'esprit de parti, & de ne pas assez écouter la voix de la prudence; on y blâme sur-tout l'arrestation d'Hébert; c'est une démarche dangereuse & qui, mal soutenue, doit nécessairement doubler les forces de la commune de Paris; on y regarde comme hors de saison les exagérations oratoires d'Isnard, & comme laissant trop entrevoir l'esprit de parti qui l'anime. On termine par l'engager, dans le cas où lui & ses adhérens convoqueroient les assemblées primaires, à renoncer à tout droit d'y être réélu. Le conseil a arrêté l'impression de cette lettre.

Un membre de la convention nationale, présent, a eu la parole pour ajouter aux renseignemens donnés par la lettre précédente; il a dit en avoir déposé une au comité de salut public, où on l'instruisoit de tous les détails contenus dans le rapport des deux députés extraordinaires de cette ville à leurs sections. Il résulte de ce rapport qu'un comité secret se tenoit chez Valazé; que les deux députés y ayant été admis, on avoit résolu, en présence de Petion, la ruine de Paris; on devoit profiter, pour mettre à fin cette entreprise, du départ des brigands, c'est ainsi qu'on appelloit les volontaires destinés pour la Vendée. Le conseil a accepté l'offre qu'a fait l'orateur d'aller lui-même prendre copie de cette lettre.

Chaumette a aussi administré son contingent de preuves; il a assuré que d'honnêtes artistes étoient occupés à dresser des guillottes enrichies de trente colliers, pour décapiter les patriotes d'une manière plus expéditive. L'orateur n'a vu qu'un moyen de mettre fin aux dissensions qui nous déchirent; & ce moyen sauveur, c'est une constitution républicaine, c'est une constitution fondée sur les grands principes consacrés dans la déclaration des droits. « Il faut, s'est-il écrié, que toutes les sections aillent à la convention nationale, le lundi, le mardi, le mercredi, &c. pour demander la constitution, & toujours la constitution. » Le réquisitoire de Chaumette a été applaudi & adopté.

Ce même magistrat a lu quelques lettres, qui toutes annoncent que les départemens sont au niveau de la révolution du 32 mai. Cette nouvelle a été accueillie avec le plus vif intérêt.

La commune de Saint-Germain, réduite à la dernière pénurie de subsistances, a écrit pour réclamer des secours. Renvoyé à l'administration.

Demain, pour la seconde fois, les autorités constituées se rassembleront dans la salle des jacobins, pour aviser aux moyens de salut public.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Mallarmé).

Suite de la séance du vendredi 7 juin.

Tous les assignats créés & émis jusqu'à ce jour, seront remplacés par d'autres dont les esprimeintes & le papier ne pourront être contrefaits, & qui seront fabriqués dans une seule manufacture.

Pour extirper l'agiotage & opérer d'une manière indirecte l'effet attendu de l'emprunt forcé d'un milliard, Bourdon de l'Oise propose d'annuler l'intérêt des coupons, bons, quittances, récépissés, reconnoissances, & de toutes autres créances de l'état non constituées en contrats perpétuels ou viagers; & d'ordonner que tous assignats au-dessus de 400 livres ne pourront servir qu'en paiement de domaines nationaux.

Vernier démontre que cette mesure seroit désastreuse, en ce qu'elle ébranleroit le crédit des assignats de toutes valeurs; & inutile, quant à l'effet espéré par Bourdon, en ce

que les gros assignats se trouvent entre les mains des patriotes confians, & non chez les aristocrates qui ont grand soin de s'en défaire par tous les moyens possibles. — La proposition de Bourdon est écartée par la question préalable.

Les administrateurs de la Moselle, dans une adresse à la convention, rendent justice au patriotisme & aux talens militaires du général Houchard, qu'ils assurent avoir été jugé par Custine d'une manière aussi défavorable qu'injuste.

Collot-d'Herbois demande l'admission d'un citoyen dont le pere est dévenu à Marseille par ordre du tribunal illégal établi dans cette ville. — Thuriot propose de renvoyer tous les citoyens arrêtés en vertu d'ordres de ce tribunal, devant le tribunal criminel du département du Var. — Fermond veut que la proposition de Thuriot soit généralisée, de manière que tous citoyens détenus par des autorités illégales, soient jugés par les tribunaux criminels des départemens voisins. — On rejete l'avis de Fermond, & la proposition de Thuriot est décrétée.

Duplantier, député à la convention par le département de la Gironde, écrit que le bruit se répand que son département fait marcher des volontaires sur Paris; il ajoute que, étranger à tous les partis, ne partageant pas l'espoir de ceux qui voient dans la guerre civile le salut de la patrie, & n'ayant jamais eu d'autre ambition que de cultiver en paix l'héritage de ses peres, il prie la convention d'agréer sa démission. — Dacos observe que Duplantier, homme d'une probité intacte, n'a pas cependant un courage digne d'un législateur: « quelle que soit la conduite de mon département, dit-il, elle sera le résultat de son vœu libre & spontané: on parle d'otages; eh bien, je resterai ici, je ferai l'otage des actions de mes concitoyens: Duplantier est un lâche; je demande qu'on n'accepte pas sa démission. » — Thuriot dit que les citoyens de la Gironde connoissent les principes; qu'ils ne seront pas assez traités à leurs propres intérêts pour faire les démarches dont on les accuse, & qu'ils savent bien que, si le décret d'accusation est lancé contre les membres détenus, on ne jugera ces membres que d'après les loix & les principes. — Un autre membre dit que c'est parce que les citoyens de la Gironde connoissent les principes, qu'ils veulent que la représentation nationale ne soit pas violée, & que les tribunes n'influencent pas les délibérations. (Murmures). — On accepte la démission de Duplantier.

Duperré réclame la lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur, envoyée hier, & qui a pour objet, dit-il, d'appeler la justice de la convention en faveur d'une citoyenne détenue à l'abbaye par ordre arbitraire, & victime de la rage des forcenés qui font le malheur de la patrie; c'est la citoyenne Roland. — On passe à l'ordre du jour.

Biroteau, l'un des membres détenus, écrit que les départemens ne peuvent rester plus long-tems privés d'une partie de la représentation, & qu'il est instant que la convention se fasse présenter un rapport: il déclare qu'il ne veut point d'otage, & il observe que cette mesure des otages est ridicule, en ce que des individus ne font rien quand il s'agit de garantir la représentation nationale.

« La république est en deuil, écrit Petion; la représentation nationale a été violée; la force des armes vous a arraché un décret dont la liberté aura long-tems à gémir. » Ce membre dit ensuite que le projet du comité est pusillanime & absurde, qu'il tend à paralyser la convention, en ce que, s'il plaisoit de faire arrêter les appellans, il ne resteroit pas dans l'assemblée un nombre suffisant d'otages. « Il faut, ajoute Petion, que tout soit rétabli dans l'état existant avant l'époque où la convention s'est vue prisonnière; jusques-là il est permis de révoquer en doute s'il existe une convention nationale. »

Les lettres de ces deux membres détenus sont renvoyées au comité de salut public.

Poulain-Grandpré dit que des malveillans, pour soulever le peuple, répandent dans certains départemens le bruit que les prêtres assermentés seront bientôt condamnés à la déportation, comme les réfractaires : on a arrêté quelques-uns de ces malveillans ; les jurés les ont déclarés coupables ; mais les juges n'ont point trouvé de loi à appliquer. — La convention décrète la peine de la déportation contre ce genre de délit, & décide en outre que ceux de ses membres qui propageroient la déportation des prêtres assermentés, seront envoyés à l'Abbaye. Cette dernière disposition a été provoquée par Thuriot.

Dunois-Crancé & Albitte, représentans-députés près l'armée des Alpes, écrivent que les mouvemens de Lyon doivent être imputés uniquement à l'aristocratie : au nom de la république, les loix, dans cette ville, ont été méconnues, la représentation nationale outragée, peut-être égorgée. Une levée de 6 mille hommes pour la Vendée, un emprunt forcé de 6 millions, l'arrestation des hommes suspects, le désarmement de ceux qui n'avoient pas des cartes civiques ; telles sont les causes, ou plutôt tel est le prétexte de l'agitation des citoyens : le département s'est prêté aux manœuvres des aristocrates qui se sont emparés de l'arsenal : Nioche, représentant-député, a été arrêté & conduit dans cet édifice public : les citoyens qui vouloient faire respecter la municipalité, écrasés par le nombre, ont été forcés sur la place des Terreaux ; l'hôtel-de-ville a été pris ; Gauthier, collègue de Nioche, qui se trouvoit au comité de salut public, & dont le voisin venoit d'avoir la tête emportée par un boulet de canon, a été maltraité & arrêté : toute correspondance est interdite à ces deux commissaires de la convention : l'arsenal & les magasins, remplis d'effets pour les armées, ont été pillés : ce mouvement contre-révolutionnaire paroît être lié avec celui de la Lozere & avec les opérations des Piémontois : « Sous quatre à cinq jours, ajoutent les commissaires, nous nous présenterons devant Lyon avec des forces, pour y porter des paroles vigoureuses ».

Legendre assure que Lyon est rempli d'aristocrates, mais qu'ils n'ont pas de caractère. — Billaut-Varennes observe que, dans toute la république, des ex-constituans sont à la tête des conspirateurs ; Carrier à Mendes, Castellancet à Marseille, Coassley & Milanais à Lyon, Rouffillon à Toulouze, Duquesnoy à Nancy, Bailly à Nantes, Lanjuinais à Rennes, &c. — Un député de Lyon, en convenant que la municipalité de cette ville est mauvaise, convient aussi que ce mouvement appartient aux contre-révolutionnaires rolandins, brissotins & aristocrates ; il dit que Roland, dont il a été le collègue dans diverses administrations, est un hypocrite profond, un mauvais sujet. — Plusieurs s'écrient qu'il est vraisemblable que les Lyonnais ne sont pas des contre-révolutionnaires, & qu'ils ont voulu seulement résister à l'oppression.

Sur la motion de Saint-André, la convention décrète que les représentans-députés près l'armée des Alpes sont autorisés à prendre toutes les mesures qu'ils croiront propres à rétablir l'ordre à Lyon. Le comité de salut public fera incessamment un rapport sur les mesures ultérieures à prendre. Le présent décret sera expédié sur-le-champ par un courier extraordinaire.

Le président annonce une lettre de Barbaroux : on demande que, sans être lue, elle soit renvoyée au comité de salut public. Cette proposition est décrétée : plusieurs mem-

bres réclament, Duperret s'élance à la tribune, il interpellé avec fureur ceux qui ne veulent pas l'entendre : il descend, & sort de la salle avec quelques-uns de ses collègues, au milieu des applaudissemens des spectateurs.

Le citoyen Boisterot, commandant la division des deux frégates *la Melpomene* & *la Minerve*, a été exécuté à mort le 28 mai, sur la greve de la mer à Toulon, pour cause de défobéissance, & pour avoir abandonné le commandement de sa division dans une circonstance critique. Ce fait est transmis par les représentans-députés près l'armée d'Italie.

Séance du samedi 8 juin.

Le département de la Lozere est sauvé ; Charrier & son aide-de-camp Laporte ont été saisis, on les conduit à Rhodéz, où ils doivent bientôt expier leurs forfaits : cette heureuse nouvelle se trouve dans lettre des administrateurs de Saint-Flour. — « Dans les derniers jours de la session de l'assemblée constituante, dit Thibaut, Charrier, s'adressant aux députés du Cantal, leur fit ce signe : (il appliquoit horizontalement la main à son cou) j'espère qu'il aura l'initiative ». — Eclats de rire & applaudissemens.

Les représentans-députés près l'armée d'Italie dénoncent l'infidélité des messageries ; ils ont vérifié un envoi fait par la trésorerie au payeur de l'armée ; il devoit se trouver 648 mille livres ; il s'est trouvé un déficit de 20 mille livres. — Renvoyé au comité des finances.

Le général Lamarliere écrit, de Lille, pour solliciter la prompte organisation des Liégeois & Bataves en légions : il demande aussi l'exécution du plan qui amalgame les troupes de ligne & les volontaires, & dont il a éprouvé les heureux effets. Ce général rend compte ensuite d'un avantage remporté par nos troupes ; l'ennemi étoit très-avantageusement posté dans un bois sur les bords de la Lys ; on l'en a délogé & tandis qu'un détachement le tenoit en échec, 300 buchevrons ont fait disparaître le bois.

Le décret rendu hier sur les mouvemens de Lyon n'étoit pas le résultat d'un rapport du comité de salut public : Lacroix, au nom de ce comité, déclare que des renseignements positifs sur les opérations des Piémontois & Autrichiens réunis, ont démontré au comité la nécessité de conserver sur cette partie des frontieres la totalité des forces qui s'y trouvoient ; le calme paroissant rétabli à Lyon, une extraction de forces pour cette ville seroit inutile. — La convention décrète que, dans le cas où ses commissaires seroient forcés de requérir la force armée pour rétablir l'ordre à Lyon, ils prendront des mesures pour ne pas dégarnir les points des frontieres actuellement menacés.

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettres N, P.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 8 juin 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2112 ½ 10.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	420.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance...	3. 2 ¼ ½ ¾ p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784.....	4 ½ ¾ p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	4 p.
Idem, sans bulletin.....	4 p.
Idem, sorti en viager.....	pair
Bulletins.....	72